



Figure 1 : Logo du Conseil consultatif de l'accessibilité

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ EN LIGNE – ZOOM LE VENDREDI 26 MAI 2023, HEURE DE LA RÉUNION : De 10 h à 12 h

Présences : John Graham (président), Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Laurel Repski, Scott Jocelyn, Shawna Joynt, Kelly Cook, membres du comité sur les normes en matière de transport accessible (Teresa Platt, Bjorn Radstrom), Anna Adamiec (Direction de la législation et de la politique stratégique, ministère des Familles), Darren Macdonald, Colleen Watters et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), Sarah Lugtig (examinatrice de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains), deux interprètes en langue ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence)

Absences : Brad Robertson

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels. Les deux premières heures sont consacrées à la présentation et à la discussion de 14 recommandations sur les modifications à apporter aux normes en matière de transport accessible, sur lesquelles le Conseil est appelé à se prononcer. De plus, 25 recommandations supplémentaires seront abordées lors d'une réunion distincte avec la Régie des transports de la Ville de Winnipeg, à laquelle participeront la secrétaire, la représentante de la Direction de la législation et de la politique stratégique (ministère des Familles) et le directeur général du Bureau. Dans la deuxième partie de la réunion, l'examinatrice de la Loi présente ses premiers commentaires sur l'examen quinquennal de la Loi, qui comprenaient des recommandations relatives au travail du Conseil.

Le Conseil poursuit l'examen des recommandations issues des consultations publiques d'une durée de 60 jours sur les normes en matière de transport accessible.

Dans la deuxième partie de la réunion, l'examinatrice de la Loi fait une présentation Powerpoint décrivant le processus d'examen, les idées principales sur lesquelles elle fondera son rapport et les recommandations suggérées pour l'examen. Elle sollicite une prolongation jusqu'au 15 juillet pour remettre son rapport à la ministre. Le Conseil attend avec intérêt de lire son rapport complet.

À la suite de la présentation de l'examinatrice, les membres du Conseil indiquent qu'ils sont impatients de prendre connaissance des résultats de la réunion avec la Régie des transports de la Ville de Winnipeg.

Mesure à prendre : La secrétaire consignera les conclusions issues de la réunion avec la Régie des transports de la Ville de Winnipeg et les transmettra au Conseil avant la réunion du 8 juin.

Le 22 juin, le Conseil discutera du rapport d'examen final afin de pouvoir donner son avis sur celui-ci.

Prochaines réunions :

- Le 8 juin, le 22 juin, le 21 septembre, le 26 octobre et le 30 novembre (pas de réunions en juillet, en août et en décembre)

La séance est levée à 12 h.